

ETUDIANT ETRANGERS
INSCRITS A
L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Pour une demande de TITRE DE SEJOUR,

Se présenter au :

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06

Bâtiment Branly L. au RDC

Tel : 01 44 39 84 95

E-mail : titresejour@icp.fr

Mme Eka BODOKIA

RENDEZ-VOUS LE :

FOURNIR LES ORIGINAUX ET LES COPIES FORMAT A4 DES PIECES SUIVANTES (sauf l'enveloppe) :

A. PASSEPORT

- Photocopie des pages indiquant son numéro, sa durée de validité et votre état civil.
La validité des cartes de séjour temporaires est limitée à la validité du passeport. Si celui-ci arrive à expiration dans l'année, faites-le proroger par votre consulat avant de demander le renouvellement de votre carte de séjour.

B. VISA DE LONG SEJOUR POUR ETUDES

- La production d'un Visa Long séjour est une condition de recevabilité pour la délivrance d'une carte de séjour temporaire.

C. TAMPON DE L'ENTREE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

- Photocopie de la page de passeport où figure le tampon de l'entrée à l'aéroport en France.

D. FORMULAIRE DE L'OFII délivré avec le visa avant de venir en France

- A compléter avant l'envoi à l'OFII

E. ENVELOPPE

- De format 22cm x 17cm, adressée à votre nom et adresse complète, timbrée à 0.66€